



République du Niger
Région de Dossa
Département de Tibiri
Commune Rurale de Guéchémé



Fraternité - Travail - Progrès

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
RURALE DE GUECHEME**

PERIODE DU JEUDI 17 au DIMANCHE 20 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux et les Jeudi 17, Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Mars, s'est tenue dans les locaux de la Mairie de Guéchémé, la première session ordinaire du conseil municipal de l'année 2022 sous la présidence de Monsieur *Karimoune Ango*, Président du conseil municipal, Maire de la Commune rurale de Guéchémé.

Après la mise en place des participants, s'en est suivi le contrôle de présence des conseillers municipaux et membres de droit :

- 25/25 conseillers présents ;
- 2/3 membres de droit.

Les conseillers présents forment la majorité et peuvent valablement délibérer en exécution de la constitution du 25 Novembre 2010, des lois et règlements en vigueur au Niger.

Une fatiha a été dite. Le président du conseil municipal a prononcé l'allocation d'ouverture des travaux de la session où il a souhaité la bienvenue aux participants et plein succès aux travaux. Comme vous le savez bien chers participants ajout-t-il, le mois de Ramadan s'annonce bientôt et j'ose espérer que nous le passions dans toutes les normes de bonne exécution qui lui sont réservées. Le président du conseil municipal a suggéré à nos différents services techniques et secteurs de faire un briefing des réalisations faites dans le trimestre. L'épineuse question de litige entre agriculteurs et éleveurs a été évoquée. Les différentes rencontres entre l'exécutif de l'Etat et des différentes tranches de la population communale aboutissent sans doute par les conseils et les sensibilisations des uns et des autres à trouver un terrain d'entente, de quiétude sociale et de la coexistence pacifique entre les deux antagonistes.

Il était exactement 10 h 45 mn, quand le Préfet du Département de Tibiri faisant son entrée dans la salle.

Invité pour la circonstance, il adressait ses vives salutations, remerciements et beaucoup d'encouragements. Il souhaite bon succès dans les travaux et de très bonnes formulations des délibérations qu'il suggère réalistes et réalisables.

Quand un feu est allumé, chers conseillers municipaux, je vous invite à inclure toutes les couches sociales, mettre de côté l'esprit partisan afin de former un tout social bien scindé, bien organiser pour arrêter la propagation. Enfin le Préfet informe la plénière de l'arrivée du stock du prix modéré dont la Commune en profite de 70 tonnes toute espèce confondue.

Ainsi que les travaux se sont poursuivis comme suit :

- 1) Amendement et adoption de l'ordre du jour de la session du 17, 18, 19 et 20 Mars 2022
 - 2) Amendement et validation du procès-verbal de la quatrième session ordinaire de l'année 2021 de la période du Jeudi 09, Vendredi 10, Samedi 11 et Dimanche 12 Décembre 2021
 - 3) Examen et adoption du compte de fin d'exercice 2021
 - 4) Examen et adoption du compte administratif
 - 5) Examen et approbation du 1^{er} remaniement budgétaire 2022
 - 6) Projet d'électrification des espaces publics par des lampadaires (Guéchémé, Fadama, Lido, Lokoko)
 - 7) Projet de créations des centres secondaires d'Etat Civil (Fadama et Lido)
 - 8) Proposition de vente de l'ancien véhicule et écoulement des matériels usés se trouvant entassés dans la Mairie
 - 9) Proposition de lotissement de gros villages de la Commune
 - 10) Proposition et fixation des prix (hangars et boutiques) relevant du domaine de la Mairie
 - 11) Projet de délocalisation de la barrière à la frontière (Sakoira)
 - 12) Examen et adoption des mesures sécuritaires dans la Commune : Litige entre agriculteurs et éleveurs
 - 13) Examen de la situation des ambulances de la Commune
 - 14) Projet de recrutement d'un secrétaire municipal et d'un chauffeur ambulancier au CSI de Balsando
 - 15) Communications et divers ;
 - 16) Délibérations et clôture.
1. Présentation de l'ordre du jour de la session : tous les points soumis à l'ordre chronologique sont adoptés et amendés.

2. Le procès verbal de la session ordinaire du Jeudi 09, Vendredi 10, Samedi 11 et Dimanche 12 Décembre 2021 a été amendé et adopté.

3. Situation de l'exécution du budget à la date du 31 Décembre 2021 et du compte administratif

Le receveur municipal, a donné aux participants plusieurs informations et explications sur le montant du budget initial ainsi que le montant recouvré avec les différents pourcentages et les dépenses à la date du 31 Décembre 2021. C'est ainsi que les recettes mobilisées à la date du 31 Décembre 2021 s'élèvent à 67.036.964 F et les dépenses à 42.001.511 F. Il donna également des informations sur les arriérés des taxes municipales de l'année 2021 et antérieures. Sur ce point le Maire de la Commune estime qu'il faudrait adresser une demande de mise à disposition de gardes nationaux puisque les stratégies menées à l'amiable et autres n'ont pas en entière totalité répondu aux attentes.

4. Du remaniement budgétaire

Le budget primitif 2022 a connu une hausse remarquable, c'est en ce sens qu'il passe de 113.270.497 F à 137.221.137 F. La preuve au titre de la santé, il a été prévu 6.000.000 de francs au primitif contre 12.000.000 F.

5. Du projet d'électrification des espaces publics par des lampadaires

Le coût très élevé de ces infrastructures ne permet pas à l'instant de se prononcer. On est dans l'attente des bailleurs de fonds ou d'un projet d'électrification solaire.

6. Projet de création des centres secondaires de l'Etat Civil (Fadama, Lido)

Le conseil a adopté pour la création de ces centres secondaires d'Etat Civil et les deux (2) endroits ciblés sont maintenus.

7. De la proposition de vente de l'ancien véhicule et écoulement des matériels usés

Le conseil à l'unanimité a opté pour la vente du véhicule et matériels usés. La vente sera aux enchères publiques et les conseillers ne doivent pas prétendre à l'achat.

8. De la proposition du lotissement des gros villages de la Commune

Certes la nécessité s'avère un peu partout. La décision est en instance de délibération. Les rencontres entre les chefs de village, le chef de canton et la Commission spécialisée chargée du développement rural donneront d'éclaircissement.

9. De la proposition de fixation des prix (hangars et boutiques)

Compte tenu de certains problèmes qui pourront surgir à des lieux spécifiques (devantures de certains propriétaires terriens) le conseil suggère de se contenter des espaces réservés au niveau des places publiques et les marchés. Les tarifications vont de 25.000 F à 30.000 F

pour des espaces à hangars très attrayants (10.000 F à 15.000 F) pour les endroits isolés.

Quant aux boutiques, elles vont de 50.000 F à 100.000 F.

Notons que tous les octrois ne sont qu'à titre provisoire.

10. Du projet d'installation d'une barrière à Sakoira

L'insécurité qui persiste un peu partout ne permet pas au conseil de se prononcer. Tout de même deux propositions ont été faites :

- Instaurer une barrière à Fadama
- Instaurer une barrière à Lido

L'apport des syndicats des transporteurs de ces deux (2) localités est sollicité.

11. Examen et adoption des mesures sécuritaires dans la Commune : litige entre agriculteurs et éleveurs

La commune de Takassaba est une étendue où vivent depuis fort longtemps les agriculteurs et éleveurs en symbiose, en paix. Le respect de la loi conventionnelle prescrite fait d'eux des cousins sillonnant et vivants en société dans la coexistence pacifique. Certes, à certaines situations, les peulhs gardent toujours rancunes avec l'esprit de revanche. Les différentes rencontres nous l'espérons aboutiront sans doute à un règlement de la situation. En cas de dégât, on doit l'évaluer à juste titre. Les éleveurs en réalité veulent que les infractions champêtres entrent dans la caisse de la Mairie. Le contraire est observé à certains endroits, ce qui engendre le problème. Le conseil sollicite d'inviter tous les chefs de villages où cette pratique est en vigueur de sensibiliser pour mettre fin à cela.

12. Du projet de recrutement d'un secrétaire municipal et d'un chauffeur au CSI de Balsando

A l'instant le conseil estime qu'il faudrait confier le véhicule à un bon chauffeur. La pratique présente est la bienvenue c'est-à-dire continuer les évacuations sanitaires par le chauffeur de la Mairie.

♠ Communications et divers

Le Président du conseil municipal a, dans son discours d'ouverture évoqué des réalisations faites dans certains domaines des différents services techniques communaux.

Ainsi :

- Sur le plan sécuritaire : Le Maire a fait cas d'importantes rencontres entre les antagonistes, le Gouverneur de Dosso, le Préfet du Département de Tibiri, le conseiller spécial du Président de la République, à la sécurité, les chefs de canton et de groupement peulh, les chefs de village et toutes les couches sociales : objectif : recherche de la quiétude sociale et la coexistence pacifique.
- Sur le plan environnement : la mise en place du véhicule de la Mairie, du chauffeur, du carburant et de la police municipale. Cela permettra au service d'organiser des patrouilles nocturnes (brigade communale)

dans le but de sécuriser le Dallol et éviter la destruction massive d'arbres tel que le gao.

Ce service a eu à identifier les producteurs et à estimer la production mensuelle de moringa à Fadama.

- Sur le plan sanitaire : à part la mise à disposition du véhicule et du chauffeur pour les campagnes de vaccination. Le Maire a eu à visiter deux fois le CSI de Guéchémé. La réception de l'ambulance de Balsando, la caravane préfectorale en visite de terrain à Balsando.
- Sur le plan sportif : participation à deux coupes :
 - Une organisation locale à Lido
 - Une participation à la coupe départementale à Koré où nos lutteurs se sont retrouvés en 3^{ème} et 4^{ème} place.
- Le secteur éducatif quand à lui a connu une dotation en carburant, du coup les visites des différentes écoles ont été organisées. Notons aussi la distribution de plus de 220 tables bancs à des écoles de la commune. Le secteur reste tout de même en difficulté car vit dans un manque d'enseignants très critique.
- Il y aura un forum bientôt pour le règlement du litige agriculteurs et éleveurs
- De la situation de la voirie : manque de suivi, nous devons nous mettre debout pour assainir nos pistes. Le désensablement doit être empêché.
- Le problème de la douche de Boyé Boyé a été souligné
- L'épidémie de rougeole a été aussi signalée dans certains villages : Lokoko, Balgaré, Makorwa. A ce niveau le chef CSI de Guéchémé demande un appui en médicaments et non en vaccin compte tenu de la cherté des vaccins.

Le Maire continue d'apporter à la connaissance des participants l'installation très prochaine de la société d'exploitation d'eau (SEEN), de la réhabilitation du local de la Mairie d'une enveloppe de 5.000.000 de francs, la réception d'ici peu de la route Guéchémé-Lokoko-Frontière Nigéria (traitement des points critiques).

Les nombreuses réalisations du projet IAS dans nos villages.

Le début du processus de construction du marché à bétail de Fadama.

La formation des femmes et jeunes filles par le projet Free Light du Nigéria dans divers domaines.

Le souci de voir nos chaises cassées rétablies.

La réunion de Dosso qui a fait ressortir une enveloppe de 9.000.000 de francs pour la formation des jeunes du SIFA de Lokoko.

L'arrivée très prochaine de la caravane du camp des jeunes à Guéchémé du 25 au 28 Mars 2022.

En gros, nous devons être optimistes pour qu'ensemble nous avançons, nous progressions.

♠ Délibérations

Ainsi, le conseil municipal de Guéchémé réuni en session ordinaire les 17, 18, 19 et 20 Mars 2022 décide des délibérations suivantes :

- ⇒ Délibération n°001/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant approbation du projet de l'ordre du jour de la session ordinaire du conseil municipal des 17, 18, 19 et 20 Mars 2022 ;
- ⇒ Délibération n°002/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant amendement et validation du procès-verbal de la première session ordinaire du conseil municipal des Jeudi 09, 10, 11 et 12 Décembre 2021;
- ⇒ Délibération n°003/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du compte de fin d'exercice 2021 ;
- ⇒ Délibération n°004/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du compte administratif ;
- ⇒ Délibération n°005/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et approbation du premier remaniement budgétaire 2022 ;
- ⇒ Délibération n°006/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et approbation du projet d'électrification des espaces publics par les lampadaires ;
- ⇒ Délibération n°007/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du projet de création de deux (2) centres secondaires d'Etat Civil (Fadama et Lido) ;
- ⇒ Délibération n°008/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du projet de vente de l'ancien véhicule et des objets usés entassés dans la Mairie ;

- ⇒ Délibération n°009/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du projet de lotissement des gros villages de la Commune ;
- ⇒ Délibération n°010/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du projet des fixations des prix des espaces pour les hangars et boutiques relevant spécifiquement du domaine de la Mairie ;
- ⇒ Délibération n°011/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du projet d'instauration de la barrière à Fadama et Lido au lieu de Sakoirra compte tenu du problème sécuritaire ;
- ⇒ Délibération n°012/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption de certaines stratégies sécuritaires entre agriculteurs et éleveurs ;
- ⇒ Délibération n°013/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption de la situation des ambulances de la Commune ;
- ⇒ Délibération n°014/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du projet de recrutement d'un secrétaire municipal et d'un chauffeur ambulancier à Balsando.
- ⇒ Délibération n°015/CRG/2022 du 20 Mars 2022 portant examen et adoption du Budget 2022 et du PIA (Plan d'Investissement Annuel).

Clôture

La clôture des travaux de la session est sanctionnée par une fatiha dite par un des participants et l'allocution du Président du conseil municipal où il a remercié les participants pour leur pleine implication et a manifesté toute sa satisfaction pour la qualité et le succès des travaux.

Fait à Guéchémé, le 20 Mars 2022.

Le Rapporteur

Saïdou Maïkassoua



Le Président du conseil municipal

Karimoune Ango

